

2DE

## EDUCATION MUSICALE

*Enseignement optionnel facultatif général proposé au Lycée Saint Joseph*

Dans le cadre des options facultatives, il est possible de choisir la musique au Lycée SAINT JOSEPH, à raison de deux heures hebdomadaires.



*Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà un acquis musical externe à l'Education Nationale pour choisir cette option. Elle est ouverte à tout lycéen désireux de prolonger sa formation du Collège.*

La réforme du Lycée a supprimé l'épreuve qui avait lieu en fin d'année de Terminale. Cette option est désormais basée sur le projet.



Il s'agit de préparer, d'organiser des concerts ou des sorties musicales, de jouer, d'interpréter ou encore de composer des œuvres qui ont vocation à être interprétées en public.



Un des projets par année de Première et de Terminale doit être en lien avec le programme complémentaire imposé par le Ministère de l'Education Nationale.

L'évaluation de cette option fait partie du contrôle continu du nouveau Baccalauréat.

*Pour tout complément d'information,  
n'hésitez pas à contacter :  
**Vincent DUCROT** (Professeur d'Education Musicale)*